

The logo for Burelle SA, featuring the company name in a stylized, outlined font with a small 'SA' in a square to the right.

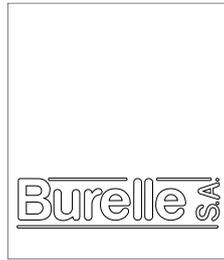
AVIS DE CONVOCATION

# Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2016

Cercle de l'Union  
27, Place Bellecour 69002 Lyon  
à 11 heures



## SOMMAIRE



- 3 Convocation
- 4 Comment participer à l'Assemblée Générale ?
- 5 Comment remplir le formulaire de participation ?
- 6 Le Conseil d'Administration
- 7 Présentation des administrateurs dont le renouvellement est proposé
  
- 10 COMPTES CONSOLIDÉS
  - 10 Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2015
  - 14 Comptes consolidés
  - 17 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
  - 19 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
  
- 20 COMPTES SOCIAUX
  - 20 Exposé sommaire de la situation de la Société en 2015
  - 22 Bilan
  - 23 Compte de résultat
  - 24 Résultats financiers des cinq derniers exercices
  - 25 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
  - 27 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
  - 29 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
  - 30 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions
  - 32 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2016

---

# CONVOCATION

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE** de la société BURELLE SA se tiendra au **Cercle de l'Union - 27 Place Bellecour - 69002 Lyon**, le **vendredi 3 juin 2016 à 11 heures**, (accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 2<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat et fixation du montant du dividende ;
- 3<sup>ème</sup> résolution : Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice) ;
- 4<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 5<sup>ème</sup> résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société ;
- 6<sup>ème</sup> résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Jean Burelle ;
- 7<sup>ème</sup> résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Laurent Burelle ;
- 8<sup>ème</sup> résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Paul Henry Lemarié ;
- 9<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Paul Henry Lemarié) ;
- 10<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Mme Félicie Burelle) ;
- 11<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Pierre Burelle) ;
- 12<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Dominique Léger) ;
- 13<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Philippe Sala) ;

## De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- 14<sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration – Autorisation pour réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- 15<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs.

**Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions de vous présenter muni de votre carte d'admission ou de votre attestation de participation (voir Comment participer à l'Assemblée Générale ?)**

Vous pourrez vous procurer le rapport annuel complet de l'exercice 2015 :

- soit sur internet ([www.burelle.fr](http://www.burelle.fr))
- soit sur simple demande par courrier en renvoyant la « Demande d'envoi de documents et renseignements » à l'adresse suivante : Burelle SA, Service des Actionnaires, 1, allée Pierre Burelle 92593 Levallois ou par téléphone en appelant le +33 (0) 1 40 87 65 00.

## COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à l'enregistrement comptable de vos actions à votre nom, deux jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit le **1<sup>er</sup> juin 2016**.

### VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

#### Si vos actions sont inscrites au porteur :

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir une **attestation de participation** constatant l'enregistrement comptable de vos titres.

Cette attestation devra :

- soit nous être adressée par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex, **avec, une fois rempli, daté et signé, le formulaire de participation joint à cet effet ou disponible sur le site internet de Burelle SA ([www.burelle.fr](http://www.burelle.fr)) sous l'onglet « Espace Actionnaires - Assemblée Générale »,**
- soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

#### Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA 2 jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit le **1<sup>er</sup> juin 2016**, et de nous retourner **le formulaire de participation rempli, daté et signé** sous **l'enveloppe T jointe à cet effet** ou par courrier adressé à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex.

### VOUS N'ASSISTEREZ PAS À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez participer au vote en remplissant **le formulaire de participation joint à cet effet ou disponible sur le site internet de Burelle SA ([www.burelle.fr](http://www.burelle.fr)) sous l'onglet « Espace Actionnaires - Assemblée Générale ».**

#### Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation**, accompagnée de votre **formulaire de participation rempli, daté et signé**, à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle 92593 Levallois cedex, par courrier ou **sous l'enveloppe T jointe à cet effet**.

#### Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et **envoyez-le sous l'enveloppe T jointe à cet effet** ou par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle 92593 Levallois cedex.

# COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION ?

Formulaire de vote par correspondance ou par procuration

**IMPORTANT** : Avant d'exercer votre choix entre 3 possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso.

**BURELLE SA**  
Société Anonyme au capital de 27 799 725 €  
Siège social : 19, boulevard Jules Carteret - 69007 Lyon  
785 386 319 RCS LYON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 3 JUIN 2016**

**CADRE RÉSERVÉ**

Identifiant

Nombre d'actions { Nominatif } { Porteur : }  
Vote simple :  
Vote double :

Nombre de voix :

**1**  Je désire assister personnellement à cette Assemblée : je date et je signe au bas du formulaire

**B**  Je ne désire pas assister personnellement à cette Assemblée : j'utilise le formulaire de vote selon l'une des 3 possibilités offertes

**ATTENTION** : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre établissement teneur de compte.

**1** **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT**  
et l'autorise à voter en mon nom

**2** **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Je vote **OUI** à tous les projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale comme ceci et pour lesquels je vote **NON** ou je m'ABSTIENS, ce qui équivaut à voter **NON** (art. L.225-107 Code de commerce) - cf. au verso renvoi (2)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, je vote en noirissant la case correspondant à mon choix comme ceci

	OUI	NON	ABST
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
14 15

**3** **JE DONNE POUVOIR À :**

Je donne pouvoir à :  
M / Mme .....  
pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus. cf. au verso renvoi (3)

Nom, Prénom, Adresse - cf. au verso renvoi (1)

Date et Signature ..... / ..... / 2016

**4**

Pour être pris en compte, tout formulaire doit parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2016 à Burelle SA, Service Actionnaires, 1, allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex

Quelle que soit l'option choisie, n'oubliez pas de dater et signer le formulaire

- A** Vous désirez assister à l'Assemblée, **cochez la case A**, datez et signez en **4**, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.
- B** Vous désirez voter par correspondance ou être représenté(e), **cochez la case B**, puis
- 1** si vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée, **cochez la case 1**,
  - 2** si vous désirez voter par correspondance, **cochez les cases de la partie 2** conformément à vos souhaits,
  - 3** si vous désirez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée, **remplissez la partie 3**,
  - 4** Datez et signez ici, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.

**NE PAS REMPLIR LE SPÉCIMEN CI-DESSUS, MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE JOINT**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**JEAN BURELLE\***  
Président-Directeur Général  
Président d'honneur,  
Administrateur de  
la Compagnie Plastic Omnium  
77 ans  
Premier mandat : 16 novembre 1964  
Échéance : 2018



**LAURENT BURELLE\***  
Directeur Général Délégué  
Président-Directeur Général de  
la Compagnie Plastic Omnium  
66 ans  
Premier mandat : 30 juin 1986  
Échéance : 2018



**PAUL HENRY LEMARIÉ\***  
Directeur Général Délégué  
Administrateur et  
Directeur Général Délégué de  
la Compagnie Plastic Omnium  
69 ans  
Premier mandat : 7 juin 2001  
Échéance : 2016



**ÉLIANE LEMARIÉ\***  
Représentant permanent de Burelle SA,  
Administrateur de  
la Compagnie Plastic Omnium  
70 ans  
Premier mandat : 30 juin 1976  
Échéance : 2018



**FÉLICIE BURELLE\***  
36 ans  
Premier mandat : 30 mai 2013  
Échéance : 2016



**PIERRE BURELLE\***  
45 ans  
Premier mandat : 30 mai 2013  
Échéance : 2016



**DOMINIQUE LÉGER**  
Président du Comité des Comptes  
et Membre du Comité des Rémunérations  
74 ans  
Premier mandat : 7 juin 2001  
Échéance : 2016



**HENRI MOULARD**  
Président du Comité des Rémunérations  
et Membre du Comité des Comptes  
78 ans  
Premier mandat : 22 juin 1994  
Échéance : 2018



**PHILIPPE SALA**  
Membre du Comité des Comptes  
et du Comité des Rémunérations  
75 ans  
Premier mandat : 7 juin 2001  
Échéance : 2016

\* Administrateurs apparentés, membres du groupe de contrôle familial

## PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUELEMENT EST PROPOSÉ

PAUL HENRY LEMARIÉ



Né le 1<sup>er</sup> janvier 1947  
Nationalité : française  
1<sup>ère</sup> nomination : 2001  
Nombre d'actions : 105

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Directeur Général Délégué depuis le 15 mai 2001 et Administrateur depuis le 7 juin 2001.

### BIOGRAPHIE

M. Paul Henry Lemarié est titulaire d'un Doctorat en Physique de l'Université de Paris Orsay et d'un DEA Gestion Finance de Paris-Dauphine.

Après une thèse de physique au Commissariat à l'Energie Atomique, puis un début de carrière à la direction financière de la banque Paribas en 1973, M. Paul Henry Lemarié entre dans le groupe d'ingénierie SOFRESID (Sidérurgie, Mines, Offshore).

En 1980, il rejoint la Compagnie Plastic Omnium en tant que Directeur de la division 3P - Produits Plastiques Performants. En 1985, il prend la direction de la division Automobile. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de la Compagnie Plastic Omnium, puis Directeur Général en 1988. Nommé Directeur Général de Burelle SA en avril 1989, il devient Directeur Général Délégué le 15 mai 2001.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2015

Directeur Général Délégué et Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium\*\*\* (France)

Directeur Général Délégué et Administrateur de Burelle Participations SA\*\* (France)

Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS\*\* (France)

Administrateur de Compañía Plastic Omnium SA\*\* (Espagne)

\* Société cotée

\*\* Société du groupe Burelle

FÉLICIE BURELLE



Née le 23 juin 1979  
Nationalité : française  
1<sup>ère</sup> nomination : 2013  
Nombre d'actions : 142

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Administrateur depuis le 30 mai 2013.

### BIOGRAPHIE

Mme Félicie Burelle est diplômée de l'Ecole Supérieure du Commerce Extérieur (ESCE) et titulaire d'un diplôme en Business-Finance de la South Bank University (Londres) et d'un MBA de l'Instituto de Empresa Business School (Madrid).

Après avoir débuté sa carrière en 2001 au sein de la Compagnie Plastic Omnium, comme responsable de la comptabilité d'une filiale de la division Auto Exterior en Espagne, Mme Félicie Burelle rejoint, en 2005, le département Corporate Finance d'Ernst & Young. En 2010, elle retourne chez la Compagnie Plastic Omnium en tant que Directeur du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de la division Auto Exterior et membre du Comité de Direction de cette entité. Début 2015, elle prend les fonctions de Directeur de la Stratégie et du Développement de la Compagnie Plastic Omnium et entre au Comité de Direction.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2015

Directeur de la Stratégie et du Développement, et membre du Comité de Direction, de la Compagnie Plastic Omnium\*\*\* (France)

\* Société cotée

\*\* Société du groupe Burelle

## PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ

PIERRE BURELLE



Né le 8 janvier 1971  
Nationalité : française  
1<sup>ère</sup> nomination : 2013  
Nombre d'actions : 20 179

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Administrateur depuis  
le 30 mai 2013.

### BIOGRAPHIE

M. Pierre Burelle a fait des études de Bi-DEUG d'Anglais et d'Économie à Paris X-Nanterre. Il a été membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS du 29 mars 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

DOMINIQUE LÉGER



Né le 11 janvier 1942  
Nationalité : française  
1<sup>ère</sup> nomination : 2001  
Nombre d'actions : 100

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Administrateur et Président  
du Comité des Comptes  
depuis le 7 juin 2001.  
Membre du Comité des  
Rémunérations depuis  
le 18 décembre 2013.

### BIOGRAPHIE

M. Dominique Léger est diplômé de l'Institut des Sciences Politiques de Paris, titulaire d'une Maîtrise de droit et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Il est Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État.

M. Dominique Léger commence sa carrière dans l'administration française où il occupe différentes fonctions, notamment au Conseil d'État et au Ministère de l'Economie et des Finances avant de devenir Directeur de cabinet auprès de plusieurs ministres. En 1984, il intègre la Compagnie Générale d'Electricité (CGE) d'où il rejoint Cegelec. Il y assure successivement les fonctions de Secrétaire Général et de Directeur Général chargé du secteur Finances et Administration. En 1994, il rejoint le Crédit Commercial de France, aujourd'hui HSBC France, où, de 1995 à 2004, il est Directeur Général Délégué, puis Administrateur-Directeur Général Délégué. M. Dominique Léger était Avocat au Barreau de Paris jusqu'en novembre 2014.

M. Dominique Léger est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2015

Vice-Président de la Fondation du Patrimoine (*France*)

---

## PHILIPPE SALA



Né le **28 juin 1940**  
Nationalité : **française**  
**1<sup>ère</sup> nomination : 2001**  
Nombre d'actions : **100**

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Administrateur et Membre  
du Comité des Comptes  
depuis le 7 juin 2001.  
Membre du Comité des  
Rémunérations depuis  
le 18 décembre 2013.

### BIOGRAPHIE

M. Philippe Sala est Ingénieur Chimiste, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après un début de carrière dans le groupe américain Rhom & Haas, M. Philippe Sala fonde, en 1973, Péritel, une société de matériel électronique qu'il vend au groupe Matra en 1979. De 1979 à 1984, il est directeur de la branche Télécommunications de Matra SA qu'il quitte en 1985 pour fonder BFI IBEXSA International SA, un réseau de distribution de composants électroniques européen. En 1995, il cède la société au groupe américain Avnet, le premier distributeur mondial de composants électroniques. Au sein d'Avnet, il est Président - Directeur Général de BFI IBEXSA International SA jusqu'en 1998, puis membre du Management Board d'Avnet Inc. aux États-Unis jusqu'en 2001. En 1997, il crée, à la suite d'acquisitions, les Etangs de Corot, un 'boutique' hôtel situé à Ville d'Avray dans les Hauts-de-Seine dont il reste propriétaire jusqu'en 2007. Il acquiert ensuite Lustrel Laboratoires SAS, un spécialiste en compléments alimentaires dont il est Président jusqu'à sa cession en 2015.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2015

Président de Ibexsa Holding SAS (*France*)  
Président de Lustrel Laboratoires SAS jusqu'au 30 juin 2015 (*France*)  
Gérant de GAEL-Bio SARL (*France*)

## EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE EN 2015

### ACTIVITÉS

Burelle SA est une société holding qui contrôle trois filiales au 31 décembre 2015 :

- la Compagnie Plastic Omnium, groupe industriel et de services détenu à 56,6%<sup>1</sup>,
- Burelle Participations, filiale à 100 % dédiée au capital-investissement, et
- Sofiparc, filiale immobilière contrôlée à 100 %.

Principal actif de Burelle SA, la **Compagnie Plastic Omnium** constitue la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA et représente plus de 95 % des actifs figurant au bilan consolidé.

Implantée industriellement dans 30 pays et employant, avec ses coentreprises, près de 26 000 personnes dans le monde, la Compagnie Plastic Omnium est présente principalement dans les équipements automobiles qui constituent près de 94 % du chiffre d'affaires économique<sup>2</sup> en 2015.

Le pôle Automobile regroupe deux leaders mondiaux :

**La Division Auto Exterior**, n° 1 mondial des pièces et modules de carrosserie\*, conçoit, fabrique et livre une large gamme de pièces produites à partir de polypropylène injecté et de matériaux composites : pare-chocs et systèmes d'absorption d'énergie, modules bloc-avant et pièces en composites, notamment des hayons. En 2015, Auto Exterior a livré 18 millions de pare-chocs peints.

Avec le développement des activités dans les zones en forte croissance notamment en Chine où Auto Exterior représente environ 18%\* de la production totale, sa part du marché mondial est passée de 8% en 2010 à 11%\* en 2015. Ses principaux concurrents sont le groupe canadien Magna et l'équipementier automobile français Faurecia, qui détiennent des parts de marché estimées à respectivement 8%\* et 6%\*. Les constructeurs automobiles fabriquent environ 32%\* de la production mondiale de pare-chocs.

Le 14 décembre 2015, la Compagnie Plastic Omnium a annoncé la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition des activités Systèmes Extérieurs de Faurecia à une valeur d'entreprise de 665 millions d'euros.

**La Division Auto Inergy** est le premier fabricant mondial de systèmes à carburant produits par soufflage du polyéthylène. Équipement de sécurité intégré et de dépollution, le système à carburant rassemble plusieurs fonctions : remplissage, stockage, jaugeage, ventilation et alimentation moteur. En 2015, la Division Auto Inergy a fabriqué plus de 18 millions de systèmes à carburant. Elle se développe également dans les dispositifs SCR<sup>3</sup> pour réduire les émissions polluantes des véhicules diesel. Sur l'exercice, elle a produit 600 000 systèmes basés sur cette technologie.

La Division Auto Inergy estime que, dans les systèmes à carburant, sa part du marché mondial a progressé de 16%\* en 2010 à 21%\* en 2015. Ses principaux concurrents sont Kautex, filiale du groupe américain Textron, le groupe chinois YAPP et le groupe TI, qui détiennent des parts de marché de respectivement 14%\*, 11%\* et 9%\* en 2015. La division estime que les réservoirs en métal constituent encore 23%\* du marché mondial. Leur part tend à décroître au fur et à mesure que le plastique se substitue au métal pour des raisons de sécurité et de flexibilité en matière de design. La croissance des activités de la Division Auto Inergy est tirée par ce mouvement de substitution ainsi que par ses nouvelles implantations.

Les deux activités automobiles opèrent 109 sites industriels organisés en deux réseaux distincts et implantés à proximité des constructeurs. Elles emploient, avec les coentreprises, plus de 23 800 personnes en 2015 et traitent avec la quasi-totalité des grands constructeurs mondiaux. Les constructeurs allemands représentent, en 2015, 31% du chiffre d'affaires économique du pôle Automobile, suivis par leurs homologues américains (28%), asiatiques (20%) et français (19%).

Les deux activités du pôle Automobile ont, pour marché de référence, la production automobile mondiale qui s'est élevée à 85,8 millions de véhicules en 2015 au lieu de 84,6 millions en 2014, en hausse de 1,5%. D'après le groupe d'intelligence économique IHS, la production automobile mondiale devrait progresser en moyenne de 3% par an dans les quatre prochaines années pour atteindre 97,2 millions de véhicules en 2019. La Chine contribuerait à cette croissance pour 4,9 millions de véhicules soit 43% de la progression attendue, l'Asie (hors Chine) pour 2,2 millions, l'Europe pour 1,9 million, et l'Amérique du Nord pour 1,7 million.

La Compagnie Plastic Omnium a pour stratégie d'accompagner cette évolution en développant son réseau dans les nouveaux centres de production. Fin 2015, sur ses 109 usines, 38 sont situées en Asie, 47 en Europe et 17 en Amérique du Nord, les 7 restantes étant en Amérique du Sud et en Afrique. La Compagnie Plastic Omnium investit aussi dans l'innovation technologique pour améliorer la performance environnementale des véhicules, une autre source importante de croissance pour les années à venir.

<sup>1</sup> 58,71% après élimination des actions propres de la Compagnie Plastic Omnium. Le 21 mars 2016, la Compagnie Plastic Omnium ayant annulé 0,72% de son capital, le pourcentage de détention de Burelle SA est passé de 56,6% à 57,01%.

<sup>2</sup> Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires consolidé plus celui des coentreprises du Groupe à hauteur du pourcentage de détention

<sup>3</sup> Selective Catalytic Reduction

\* Estimations internes à partir de données IHS

Deuxième activité de la Compagnie Plastic Omnium, l'Environnement représente 6 % du chiffre d'affaires économique en 2015. Son offre réunit un ensemble de produits et services destinés principalement aux collectivités locales et aux entreprises : conteneurs pour les déchets et services associés (maintenance, lavage), systèmes de gestion des déchets par tarification incitative et équipement urbain. Cette activité emploie plus de 2 000 personnes et dispose d'un centre technique en France et de 11 usines en France, en Espagne, en Allemagne et au Royaume-Uni.

La Division Environnement a une part de marché estimée à 30 %\*\* en Europe. Ses principaux concurrents sont des sociétés allemandes, ESE et Schaefer, dont les parts de marché sont estimées à respectivement 20 %\*\* et 17 %\*\*.

L'activité dans l'Environnement est soutenue, dans les pays développés, par la nécessité de réduire les déchets et les coûts de leur gestion et, dans les pays émergents, par l'amélioration du niveau de vie qui s'accompagne d'une augmentation des déchets avec la hausse de l'urbanisation et d'un besoin croissant de conteneurisation.

Les filiales non industrielles de Burelle SA sont **Sofiparc** qui détient un ensemble de bureaux situé à Levallois (Hauts-de-Seine) et des terrains dans la région lyonnaise, et **Burelle Participations**, filiale spécialisée dans le capital-investissement, dont la vocation est d'investir dans des entreprises non cotées avec un horizon de valorisation à moyen terme. Ces deux filiales représentent moins de 5 % du bilan consolidé de Burelle SA.

Les activités de Burelle Participations et de Sofiparc, ainsi que leur stratégie de développement sont décrites dans la section qui les concerne dans le chapitre « Commentaires sur les comptes consolidés du groupe Burelle ».

## FAITS MARQUANTS

### Burelle SA : de nouveaux résultats record

Les résultats consolidés de Burelle SA franchissent une nouvelle marche de progression en 2015. L'activité comme la rentabilité s'établissent à des niveaux inégalés. Le cash-flow libre<sup>1</sup> fait plus que doubler, l'endettement financier net se réduit fortement et la position financière se renforce. Tous les principaux agrégats financiers s'améliorent. Cette performance est le fruit de la stratégie de croissance menée par la Compagnie Plastic Omnium, la principale filiale de Burelle SA, dans ses activités automobiles. L'élargissement de son assise industrielle dans les zones dynamiques, la montée en puissance des nouveaux produits et les efforts continus pour optimiser le pilotage opérationnel contribuent à créer une dynamique de croissance robuste et créatrice de valeur.

\*\* Estimations internes

<sup>1</sup> L'excédent de trésorerie lié aux opérations, soit la trésorerie provenant de l'exploitation après déduction des intérêts et impôts nets décaissés et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, diminuée des investissements incorporels et corporels nets des cessions.

### Compagnie Plastic Omnium : investir pour soutenir un niveau record de prises de commandes

La Compagnie Plastic Omnium poursuit une stratégie de croissance par l'équilibrage de sa présence géographique, la diversification de son portefeuille clients et le renforcement du contenu technologique de ses produits. En 2015, elle a engrangé un niveau de commandes record qui atteste du succès commercial de son offre et de ses technologies. Elle a continué à investir en nouvelles capacités et en innovation. En Asie, cinq nouvelles usines ont démarré au cours de l'année, dont quatre en Chine, et un nouveau centre technique a ouvert au Japon. En Amérique du Nord, un plan d'investissement de 650 millions de dollars est en cours. Deux nouvelles usines ont démarré aux États-Unis en 2015 et trois autres vont être construites au Mexique. Avec ces nouveaux investissements, l'Amérique du Nord devrait devenir dès 2016, la première région en termes de contribution à la croissance de l'activité. La Compagnie Plastic Omnium prévoit que d'ici 2019, le chiffre d'affaires généré dans cette région progressera de plus d'un milliard de dollars pour atteindre 2,8 milliards de dollars soit une hausse de 50 %.

### Compagnie Plastic Omnium : une acquisition historique dans les systèmes extérieurs

Le 14 décembre 2015, la Compagnie Plastic Omnium a annoncé la signature d'un protocole d'accord pour reprendre les activités Systèmes Extérieurs de Faurecia. Cette opération, d'une valeur d'entreprise de 665 millions d'euros, lui apportera un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros dont plus de la moitié est réalisée en Allemagne. Elle consolidera son leadership dans cette activité, particulièrement auprès des constructeurs premium et renforcera ses capacités technologiques dans l'allègement des véhicules et la réduction des émissions polluantes. Cette acquisition doit être soumise aux procédures relatives aux instances du personnel et aux autorités de la concurrence. Lorsqu'elle sera finalisée, la Compagnie Plastic Omnium deviendra le 25<sup>e</sup> équipementier automobile mondial.

La Compagnie Plastic Omnium financera cette opération sur ses ressources existantes. Elle a pour objectif de doubler la rentabilité en trois ans.

### Burelle Participations : des plus-values de 4,1 millions d'euros et un actif net réévalué en croissance

Le marché du capital-investissement et en particulier celui des opérations à effet de levier a connu, en 2015, une activité dynamique soutenue par des financements attractifs, une expansion des multiples de valorisation et une reprise des opérations de fusions acquisitions. Burelle Participations a profité de cette tendance et réalisé une partie des plus-values de son portefeuille. Les distributions en provenance des fonds se sont amplifiées et deux opérations en direct se sont débouclées avec des multiples nets de 2,6 fois et 1,8 fois les montants investis. Au total, Burelle Participations a enregistré des plus-values pour 4,1 millions d'euros en 2015. Son portefeuille a continué à s'apprécier, générant une progression de l'actif net de 40 millions d'euros fin 2014 à 44 millions d'euros fin 2015.

## EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE EN 2015

### Sofiparc : un projet immobilier de 6 millions d'euros dans la région lyonnaise

Conformément à la stratégie de valorisation de ses actifs, Sofiparc a démarré, en mai 2015, la construction d'un nouveau projet immobilier sur la dernière parcelle encore inexploitée détenue à Saint-Priest, à proximité de Lyon. Cet ensemble de bureaux et d'entrepôts sera principalement loué à la division Environnement de la Compagnie Plastic Omnium. Le coût du projet est estimé à 6,0 millions d'euros et la date de livraison devait intervenir avant l'été 2016.

### COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BURELLE

Le chiffre d'affaires économique<sup>1</sup> de Burelle SA atteint 5 984,5 millions d'euros en 2015, en hausse de 13,9% et de 6,6% à périmètre et taux de change constants. Cette progression reflète un deuxième semestre très dynamique, affichant une croissance de l'activité de 10,4% à périmètre et taux de change constants par rapport à la même période en 2014.

Les effets de change de l'exercice sont favorables à hauteur de 405,4 millions d'euros. La seule variation de périmètre porte sur la cession, fin décembre 2014, de Signal AG qui représentait un chiffre d'affaires de 21,3 millions d'euros en 2014.

Avec un chiffre d'affaires économique<sup>1</sup> de 5 982,5 millions d'euros en 2015, la Compagnie Plastic Omnium génère la quasi-totalité du chiffre d'affaires de Burelle SA. Sofiparc, la filiale immobilière, a facturé, en 2015, des loyers et charges pour 7,8 millions d'euros, un montant proche de celui de 2014. Après déduction des loyers intergroupe, elle contribue, en consolidé, pour 2,0 millions d'euros, au chiffre d'affaires économique de Burelle SA en 2015 au lieu de 1,9 million d'euros en 2014.

En milliers d'euros	2014	2015	Variation	Variation à périmètre et change constants
Europe, Afrique % du CA	2 837,7 54%	3 137,6 52%	+10,6%	+10,2%
Amérique du Nord % du CA	1 400,9 27%	1 683,3 28%	+20,2%	+1,3%
Asie % du CA	835,2 16%	1 001,3 17%	+19,9%	+5,6%
Amérique du Sud % du CA	178,9 3%	162,3 3%	-9,3%	-2,8%
<b>Chiffre d'affaires économique<sup>1</sup></b>	<b>5 252,7 100%</b>	<b>5 984,5 100%</b>	<b>+13,9%</b>	<b>+6,6%</b>
<b>Chiffre d'affaires consolidé<sup>1</sup></b>	<b>4 439,2</b>	<b>5 011,9</b>	<b>+12,9%</b>	<b>+5,0%</b>

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires consolidé plus celui des coentreprises du Groupe à hauteur du pourcentage de détention. Le chiffre d'affaires consolidé ne comprend pas le chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur du pourcentage de détention.

En termes géographiques, l'augmentation du chiffre d'affaires économique de Burelle SA provient essentiellement de l'Europe et de l'Amérique du Nord. À périmètre et taux de change constants, l'Europe est la région où la croissance est la plus forte, à 10,2%, suivie par l'Asie qui progresse de 5,6%.

Le pôle Automobile de la Compagnie Plastic Omnium est le moteur de la croissance. Soutenues par l'expansion de son réseau industriel dans les zones dynamiques et la montée en puissance des nouveaux produits technologiques, ces activités progressent de 15,6% et de 7,3% à changes constants, plus vite que la croissance de la production automobile mondiale estimée à 1,5%.

La marge opérationnelle, après amortissement des actifs incorporels acquis et après quote-part des entreprises associées et coentreprises, est en hausse de 20%, de 388,1 millions d'euros en 2014 à 465,8 millions d'euros. En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, elle atteint le niveau historique de 9,3% contre 8,7% en 2014. Cette progression est due à la Compagnie Plastic Omnium qui profite d'un niveau d'activité élevé dans les usines automobiles et de l'amélioration continue de son efficacité opérationnelle.

L'amortissement des actifs incorporels acquis représente une charge sur l'exercice de 18,8 millions d'euros au lieu de 18,3 millions d'euros en 2014.

Le résultat non courant est constitué d'une charge nette de 71,6 millions d'euros contre 23,0 millions d'euros en 2014. Ce montant comprend essentiellement des charges nettes liées à la Compagnie Plastic Omnium pour 75,5 millions d'euros et les plus-values nettes de 4,0 millions d'euros réalisées par Burelle Participations.

Les charges financières nettes s'élèvent, en 2015, à 57,4 millions d'euros contre 65,0 millions d'euros en 2014.

La charge d'impôt s'établit à 75,7 millions d'euros contre 64,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elle correspond à un taux effectif d'impôt de 25,0% au lieu de 24,8% en 2014. Après prise en compte de cet impôt et des intérêts minoritaires, le résultat net part du Groupe de Burelle SA atteint le niveau record de 150,0 millions d'euros, en hausse de 11,6%. Ramené à une action, il s'élève à 85,42 euros contre 76,26 euros pour l'exercice 2014.

La capacité d'autofinancement progresse de 9,4% en 2015, atteignant 603,3 millions d'euros. Elle permet de dégager, après paiement des intérêts et des impôts et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, une trésorerie en provenance des opérations de 518,5 millions d'euros pour autofinancer les investissements de l'exercice.

---

Au cours de l'année 2015, 326,0 millions d'euros ont été consacrés aux investissements. Quasiment tous ces investissements s'intègrent dans le programme de 1,7 milliard d'euros prévu par la Compagnie Plastic Omnium de 2014 à 2018, afin de renforcer ses capacités en R&D et son réseau industriel.

Après prise en compte des montants investis, le cash-flow libre<sup>1</sup> fait plus que doubler et atteint le niveau record de 192,5 millions d'euros en 2015 contre 80,1 millions d'euros en 2014.

Au cours de l'exercice 2015, Burelle SA et la Compagnie Plastic Omnium ont versé 56,1 millions d'euros à leurs actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions contre 48,4 millions d'euros en 2014.

Compte tenu de ces distributions, l'endettement financier net s'établit à 209,4 millions d'euros fin 2015 contre 342,8 millions d'euros fin 2014, en baisse de 133,4 millions d'euros. Il représente 15 % du montant des capitaux propres et des subventions au 31 décembre 2015 contre 29 % au 31 décembre 2014.

## PERSPECTIVES 2016

Dans une perspective de croissance de la production automobile mondiale estimée de 2 % à 3 %, la Compagnie Plastic Omnium prévoit de maintenir, en 2016, une performance élevée, soutenue par de nombreux lancements et la montée en puissance de nouvelles usines. Elle continuera de renforcer sa présence industrielle dans les zones dynamiques pour répondre au niveau record de prises de commandes enregistré en 2015 et au succès croissant de ses nouveaux produits de dépollution.

Le projet d'acquisition des activités Systèmes Extérieurs de Faurecia qui doit être soumis aux autorités de la concurrence une fois terminées les procédures d'information des instances représentatives du personnel, suit le calendrier prévu.

Burelle Participations n'anticipe pas de cession significative sur l'exercice. Le résultat de Sofiparc en 2016 devrait être proche de celui de 2015.

Dans ce contexte, les résultats consolidés de Burelle SA en 2016 devraient s'inscrire sur une trajectoire parallèle à celle de la Compagnie Plastic Omnium.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Fin mars 2016, Sofiparc a acquis un immeuble de bureaux jouxtant son terrain exploité en bail à construction par Accor, près du Pont Pasteur à Lyon. Le vendeur restera locataire aux termes d'un bail de six ans. Cette acquisition élargira la base de loyers.

La Compagnie Plastic Omnium ayant annulé 0,72 % de son capital le 21 mars 2016, le pourcentage de détention de Burelle SA est passé de 56,6 % à 57,01 %.

Aucun autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2015, n'est intervenu depuis la date de clôture.

<sup>1</sup> L'excédent de trésorerie lié aux opérations, soit la trésorerie provenant de l'exploitation après déduction des intérêts et impôts nets décaissés et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, diminuée des investissements incorporels et corporels nets des cessions.

## COMPTES CONSOLIDÉS : PRÉAMBULE

### INDICATEURS FINANCIERS

Dans le cadre de sa communication financière, le Groupe utilise des indicateurs financiers établis sur la base d'agrégats issus des comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Comme indiqué dans la note 3.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2015 relative à l'information sectorielle, le Groupe utilise pour son management opérationnel la notion de chiffre d'affaires économique qui correspond au chiffre d'affaires consolidé et à celui de ses coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention : HBPO, société allemande leader mondial des modules bloc avant, Yanfeng Plastic Omnium, leader chinois des pièces extérieures de carrosserie, BPO, acteur majeur du marché turc des équipements extérieurs et Plastic Recycling, société spécialisée dans le recyclage des matériaux plastiques.

Réconciliation entre le chiffre d'affaires économique et le chiffre d'affaires consolidé :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>5 984 501</b>	<b>5 252 724</b>
<u>Dont</u> Chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention	972 604	813 570
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>5 011 897</b>	<b>4 439 154</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS : BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	3.1.2 - 3.2 - 5.1.1 - 5.1.2	275 149	272 223
Autres Immobilisations incorporelles	3.1.2 - 3.2 - 5.1.2	381 170	351 736
Immobilisations corporelles	3.1.2 - 3.2 - 3.3 - 5.1.3 - 5.1.4	1 209 259	1 065 203
Immeubles de placement	3.1.2 - 3.2 - 5.1.5	116 378	111 940
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	5.1.6	159 073	144 792
Actifs financiers disponibles à la vente - Titres de participation	6.4.2 - 6.8	352	464
Autres actifs financiers disponibles à la vente *	5.1.7 - 6.4.2 - 6.8 - 5.2.7.5	29 624	32 639
Autres actifs financiers non courants *	5.1.8 - 6.4.2 - 6.8 - 5.2.7.5	63 721	44 104
Impôts différés actifs	5.1.12	86 217	77 125
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>2 320 943</b>	<b>2 100 226</b>
Stocks	3.1.2 - 5.1.9	347 413	313 476
Créances de financement clients *	5.1.10 - 5.2.7.5 - 6.8	18 833	31 213
Créances clients et comptes rattachés	3.1.2 - 5.1.11.2 - 5.1.11.4 - 6.3.1 - 6.4.2 - 6.8	577 929	501 770
Autres créances	3.1.2 - 5.1.11.3 - 5.1.11.4	226 951	195 094
Autres actifs financiers et créances financières *	5.1.10 - 5.2.7.5 - 6.4.2 - 6.8	27 941	8 891
Instrument financiers de couverture *	3.1.2 - 5.2.7.5 - 5.2.8 - 6.4.2 - 6.8	1 558	374
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	3.1.2 - 5.1.13.1 - 5.1.13.2 - 5.2.7.5 - 6.4.2 - 6.8	729 037	590 970
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>1 929 662</b>	<b>1 641 788</b>
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	5.1.16	<b>5 780</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 256 385</b>	<b>3 742 014</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
Capital	5.2.1.1	27 800	27 800
Actions propres		(7 929)	(8 081)
Primes d'émission, de fusion, d'apport		15 500	15 500
Réserves consolidées		679 154	555 750
Résultat de la période		150 040	134 452
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>864 565</b>	<b>725 421</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		541 082	449 208
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 405 647</b>	<b>1 174 629</b>
Emprunts et dettes financières *	3.1.2 - 5.2.7.5 - 6.8	952 950	937 315
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	5.2.5 - 5.2.6.6	106 861	97 674
Provisions	5.2.5	34 920	25 480
Subventions	5.2.4	13 875	11 287
Impôts différés passifs	5.1.12	58 843	46 917
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 167 449</b>	<b>1 118 673</b>
Découverts bancaires *	3.1.2 - 5.1.13.2 - 5.2.7.5 - 6.4.2 - 6.8	16 080	4 355
Emprunts et dettes financières *	3.1.2 - 5.2.7.5 - 6.8	98 284	92 661
Autres dettes financières *	3.1.2 - 5.2.7.5 - 6.4.2 - 6.8	3	9
Instrument financiers de couverture *	3.1.2 - 5.2.7.5 - 5.2.8 - 6.4.2 - 6.8	12 757	16 658
Provisions	5.2.5	35 019	49 395
Subventions	5.2.4	281	273
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.9.1 - 5.2.9.3 - 6.4.2 - 6.8	1 009 192	803 257
Autres dettes d'exploitation	5.2.9.2 - 5.2.9.3	511 673	482 104
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>1 683 289</b>	<b>1 448 712</b>
<b>Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés</b>	5.1.16	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>4 256 385</b>	<b>3 742 014</b>

\* Agrégats constitutifs de la dette financière nette. L'Endettement financier net s'élève à 209,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 342,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (voir la note 5.2.7.5 «De l'endettement brut à l'endettement net»).

**COMPTES CONSOLIDÉS : COMPTE DE RÉSULTAT**

En milliers d'euros		Notes	2015	%	2014	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>3.1.1 - 3.1.4.1 - 3.1.4.2</b>		<b>5 011 897</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 439 154</b>	<b>100,0%</b>
Coût des biens et services vendus	4.2		(4 166 595)	(83,1%)	(3 699 269)	(83,3%)
<b>MARGE BRUTE</b>			<b>845 302</b>	<b>16,9%</b>	<b>739 885</b>	<b>16,7%</b>
Frais de recherche et développement nets	4.1 - 4.2		(108 079)	(2,2%)	(104 035)	(2,3%)
Frais commerciaux	4.2		(62 215)	(1,2%)	(57 297)	(1,3%)
Frais administratifs	4.2		(225 128)	(4,5%)	(211 467)	(4,8%)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE avant amortissement des actifs incorporels acquis et avant quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises</b>	<b>3.1.1</b>		<b>449 880</b>	<b>9,0%</b>	<b>367 086</b>	<b>8,3%</b>
Amortissement des actifs incorporels acquis *	3.1.1 - 4.4		(18 795)	(0,4%)	(18 297)	(0,4%)
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	3.1.1 - 4.5		34 749	0,7%	39 321	0,9%
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE après amortissement des actifs incorporels acquis et après quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises <sup>□</sup></b>	<b>3.1.1</b>		<b>465 834</b>	<b>9,3%</b>	<b>388 110</b>	<b>8,7%</b>
Autres produits opérationnels	3.1.1 - 4.6		20 874	0,4%	15 761	0,4%
Autres charges opérationnelles	3.1.1 - 4.6		(92 452)	(1,8%)	(38 712)	(0,9%)
Charges nettes de financement	3.1.1 - 4.7		(55 604)	(1,1%)	(52 613)	(1,2%)
Autres produits et charges financiers	3.1.1 - 4.7		(1 781)	(0,0%)	(12 353)	(0,3%)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES avant impôt et après quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises</b>	<b>3.1.1</b>		<b>336 871</b>	<b>6,7%</b>	<b>300 193</b>	<b>6,8%</b>
Impôt sur le résultat	3.1.1 - 4.8		(75 679)	(1,5%)	(64 590)	(1,5%)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>3.1.1</b>		<b>261 192</b>	<b>5,2%</b>	<b>235 603</b>	<b>5,3%</b>
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	4.9		111 152	2,2%	101 151	2,3%
<b>RÉSULTAT NET - PART REVENANT AU GROUPE</b>			<b>150 040</b>	<b>3,0%</b>	<b>134 452</b>	<b>3,0%</b>
<b>Résultat net par action - part revenant au Groupe</b>	<b>4.10</b>					
De base (en euros) **			<b>85,42</b>		76,54	
Dilué (en euros) ***			<b>85,42</b>		76,54	

□ Marge opérationnelle après amortissement des actifs incorporels acquis et après quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises : le Groupe a modifié la présentation de la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises dans le compte de résultat consolidé; elle est désormais présentée avant la marge opérationnelle.

\* Il s'agit d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

\*\* Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

\*\*\* En l'absence d'instruments de dilution, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action de base.

---

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Burelle S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.1 « Référentiel appliqué » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de présentation de la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises dans le compte de résultat consolidé.

## II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments ci-dessous :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 1.1.13 de l'annexe. Ces tests s'appuient sur les plans à moyen terme du Groupe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur, les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie, et vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.
- La note 1.1.11 de l'annexe explique les modalités de comptabilisation des coûts engagés à la demande des constructeurs pour le développement des équipements de nouveaux modèles de véhicules, qui dépendent du financement de ces coûts par le client, et des perspectives de rentabilité des projets concernés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Groupe pour l'évaluation de la rentabilité attendue de ces projets sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 1.1.27 de l'annexe aux comptes consolidés précise que la reconnaissance des actifs d'impôts différés résulte de la probabilité d'utilisation future évaluée sur la base des estimations de bénéfices futurs. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Groupe pour l'évaluation du caractère récupérable de ces déficits fiscaux sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, leur application.
- S'agissant des risques, litiges et passifs éventuels, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée, notamment dans les notes 5.2.5 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

**III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 26 avril 2016

Mazars  
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et associés  
Stéphane Lipski

Commissaires aux comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

---

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BURELLE SA**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Burelle S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 26 avril 2016

Mazars  
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et associés  
Stéphane Lipski

Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

## EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ EN 2015

### ÉLÉMENTS FINANCIERS

La société Burelle SA contrôle trois filiales. La plus importante est la Compagnie Plastic Omnium dont elle détient 56,60%<sup>1</sup> du capital. Les autres sociétés, Burelle Participations et Sofiparc, sont des filiales à 100%.

Burelle SA a pour principal objet d'exercer le contrôle de ses filiales et de participer activement à la définition et à la conduite de leur politique de développement. Elle exerce également une activité de prestations de services de direction générale auprès de ses filiales.

Les produits d'exploitation de Burelle SA résultent principalement des services de direction générale facturés à la Compagnie Plastic Omnium, Plastic Omnium Gestion et Sofiparc. Ils comprennent également la commission d'animation et de gestion versée par Burelle Participations pour un montant de 0,4 million d'euros. Au total, les produits d'exploitation, s'élèvent à 9,3 millions d'euros en 2015, contre 8,9 millions d'euros en 2014.

Les charges d'exploitation s'établissent à 19,2 millions d'euros en 2015 contre 18,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elles comprennent, pour l'essentiel, des charges de fonctionnement liées au statut de holding, notamment des charges de personnel et les rémunérations de la Direction Générale, qui sont détaillées dans le chapitre 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' de ce rapport. Elles incluent également, en 2015, une charge relative à une vérification fiscale de 0,7 million d'euros, qui a pour contrepartie une reprise de provision comptabilisée en produit exceptionnel.

Après déduction des charges de fonctionnement, Burelle SA affiche un déficit d'exploitation d'un montant de 9,9 millions d'euros en 2015 contre 9,8 millions d'euros en 2014. Cette perte est intégralement financée par le résultat financier qui s'établit à 33,5 millions d'euros au lieu de 29,8 millions d'euros en 2014. Le résultat financier comprend principalement les dividendes reçus de la Compagnie Plastic Omnium, d'un montant de 32,2 millions d'euros en 2015, en hausse de 12%. Le solde provient des dividendes reçus des deux autres filiales et des intérêts financiers nets perçus sur les placements de la trésorerie.

Après prise en compte du résultat financier, le résultat courant avant impôt ressort à 23,6 millions d'euros en 2015 contre 20,0 millions d'euros en 2014.

Le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 1 million d'euros en 2015 alors qu'il s'élevait à 1,8 million d'euros en 2014. Il inclut un profit généré par le contrat d'animation du cours de bourse d'un montant de 0,3 million d'euros au lieu de 0,5 million d'euros en 2014. L'autre poste significatif concerne la reprise de provision de 0,7 million d'euros liée à la comptabilisation de la charge fiscale mentionnée plus haut.

Société-mère d'un groupe fiscal intégrant la société Sofiparc, Burelle SA reçoit de cette filiale sa quote-part de l'impôt sur les sociétés qui s'établit, en 2015, à 1,0 million d'euros au lieu de 1,2 million d'euros en 2014. Les dividendes versés au cours de l'exercice donnent lieu au paiement de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3%, soit un montant de 0,4 million d'euros pour 2015.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net progresse de 22,6 millions d'euros en 2014 à 25,1 millions d'euros en 2015.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice par application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

### ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2015, la famille Burelle détient 77,49% du capital social de Burelle SA, directement ou indirectement par son contrôle exercé sur la société Sogec 2, actionnaire à 35,37% de Burelle SA, et sur la société Compagnie Financière de la Cascade, actionnaire à 21,13% de Burelle SA. A la connaissance de la Société, aucun actionnaire extérieur à la famille Burelle ne possède 5% ou plus du capital social.

Au 31 décembre 2015, Burelle SA compte 1 438 039 actions ayant un droit de vote double. A cette date, le nombre de droits de vote théoriques est de 3 291 354 et le nombre de droits de vote exerçables de 3 195 085. Au 31 décembre 2015, la famille Burelle détient, directement ou indirectement, 87,26% des droits de vote théoriques et 89,89% des droits de vote exerçables.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de plan d'épargne d'entreprise ni de fonds commun de placement d'entreprise comportant des actions de la Société. Les salariés ne disposent pas d'actions au titre de l'actionnariat prévu par les articles L. 225-197 du Code de commerce, ni au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

Sous réserve du droit de vote double mentionné ci-après, aucun privilège n'est attaché à une catégorie spéciale d'actions, ni à une catégorie spéciale d'actionnaires.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être

<sup>1</sup> La Compagnie Plastic Omnium ayant annulé 0,72% de son capital le 21 mars 2016, le pourcentage de détention de Burelle SA est passé de 56,60% à 57,01%.

exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si celles-ci en bénéficient.

A la date du présent document, il n'existe à la connaissance de Burelle SA, aucun accord relatif à une option sur une entité membre du groupe Burelle, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

## RACHAT D' ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015 a autorisé la Société à procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Au cours de l'exercice 2015, 3 638 actions ont été vendues à un prix moyen de 673,68 euros par action et 2 959 actions ont été achetées à un prix moyen de 664,58 euros par action. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissements conformément à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015, statuant en application des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Conforme à la charte déontologique de l'Association Française des Marchés Financiers, ce contrat a pour objectif de réduire la volatilité du titre.

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucun rachat d'actions propres en dehors du contrat de liquidité.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la position en actions propres depuis la fin de l'exercice 2014 et l'affectation de ces actions par objectif. Au cours de l'exercice, aucune action n'a été réaffectée à un objectif autre que celui qui était visé lors de son rachat. Au cours des 24 derniers mois, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres.

	Contrat de liquidité	Croissance externe	Total
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014</b>	<b>3 433</b>	<b>93 515</b>	<b>96 948</b>
<b>Valeur comptable (en euros)</b>	<b>1 985 961</b>	<b>6 094 937</b>	<b>8 080 898</b>
Nombre d'actions achetées en 2015	2 959	0	2 959
Prix moyen d'achat (en euros)	664,58		664,58
Montant des achats (en euros)	1 966 482		1 966 482
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
Nombre d'actions vendues en 2015	3 638	0	3 638
Prix moyen de cession (en euros)	673,68		673,68
Montant des ventes (en euros)	2 450 839		2 450 839
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2015</b>	<b>2 754</b>	<b>93 515</b>	<b>96 269</b>
<b>Valeur comptable (en euros)</b>	<b>1 833 485</b>	<b>6 094 937</b>	<b>7 928 422</b>

**COMPTES SOCIAUX : BILAN**

En milliers d'euros

	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	2015 Montants nets	2014 Montants nets
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles	3.1	4	3	1	1
Immobilisations corporelles	3.1	504	461	43	58
Immobilisations financières	3.2	126 622	54	126 568	126 774
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>127 130</b>	<b>518</b>	<b>126 612</b>	<b>126 833</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances clients	3.3	3 632		3 632	2 092
Créances financières Groupe	3.3	0		0	649
Autres créances	3.3	51		51	59
Disponibilités	3.4	34 215		34 215	17 626
Charges constatées d'avance		53		53	48
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>37 951</b>	<b>0</b>	<b>37 951</b>	<b>20 474</b>
<b>TOTAL</b>		<b>165 081</b>	<b>518</b>	<b>164 563</b>	<b>147 307</b>

En milliers d'euros

	Notes	2015	2014
<b>Montants avant affectation du résultat</b>			
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	3.5	27 800	27 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3.6	15 500	15 500
Réserves et report à nouveau	3.6	73 470	64 932
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>25 096</b>	<b>22 590</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>141 866</b>	<b>130 822</b>
Provisions pour risques et charges	3.7	5	664
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>dont concours bancaires courants</i>		191 191	127 127
Emprunts et dettes financières divers		14 546	7 841
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		307	312
Dettes fiscales et sociales		7 431	7 526
Autres dettes		217	15
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>3.8</b>	<b>22 692</b>	<b>15 821</b>
<b>TOTAL</b>		<b>164 563</b>	<b>147 307</b>

## COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2015	2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	2.1	<b>9 302</b>	<b>8 876</b>
Achats et charges externes	2.2	(1 882)	(2 021)
Impôts et taxes		(2 508)	(3 348)
Charges de personnel	2.3	(14 508)	(12 958)
Dotations aux amortissements et provisions	2.4	(21)	(21)
Autres charges		(315)	(315)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(9 932)</b>	<b>(9 787)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	2.5	<b>33 482</b>	<b>29 769</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>23 550</b>	<b>19 982</b>
Résultat exceptionnel	2.6	960	1 774
Résultat avant impôts		24 510	21 756
Impôts sur les bénéfices	2.7	586	834
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>25 096</b>	<b>22 590</b>

**RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

EN MILLIERS D'EUROS

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	27 800	27 800	27 800	27 800	<b>27 800</b>
b) Nombre d'actions émises	1 853 315	1 853 315	1 853 315	1 853 315	<b>1 853 315</b>
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 663	7 187	7 894	8 875	<b>9 302</b>
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	(230)	15 308	16 582	20 437	<b>23 925</b>
c) Impôts sur les bénéfices	(1 104)	(1 302)	(888)	(834)	<b>(586)</b>
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	11 294	16 594	15 449	22 590	<b>25 096</b>
e) Montant des bénéfices distribués	7 006	7 726	12 300	14 051	<b>17 606</b>
<b>3 - RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôts avant amortissements et provisions	0,47	8,96	9,42	11,48	<b>13,22</b>
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	6,09	8,95	8,34	12,19	<b>13,54</b>
c) Montant des bénéfices distribués	4,00	4,40	7,00	8,00	<b>9,50</b>
<b>4 - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	8	8	8	8	<b>8</b>
b) Montant de la masse salariale	6 950	6 788	7 934	8 990	<b>9 906</b>
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres...)	2 742	4 211	4 900	3 969	<b>4 602</b>

---

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Burelle S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des actions propres. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et apprécié les hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 26 avril 2016

Mazars  
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et Associés  
Stéphane Lipski

Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

---

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Commission de gestion et d'animation avec Burelle Participations S.A.

Votre Société a conclu une convention de services rémunérant le rôle de ses dirigeants dans l'animation et la gestion de Burelle Participations S.A. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 4 avril 2008.

Le montant de la commission de gestion et d'animation due par Burelle Participations S.A. à Burelle S.A., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'est élevé à 355.342 euros.

Personnes intéressées : MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

### Prestations de services de la Direction Générale du Groupe auprès des sociétés Compagnie Plastic Omnium S.A. et Sofiparc S.A.S.

Votre Société a conclu une convention de services, révisée au deuxième semestre 2001, rémunérant les prestations d'animation et de coordination de l'ensemble des activités du Groupe. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2000. Ces prestations sont facturées à différentes sociétés du groupe selon des clefs de répartition utilisées depuis le début de l'exercice 2013, qui ont été approuvées par votre Conseil d'Administration du 26 juillet 2013.

Au titre de cette convention conclue avec les différentes sociétés du Groupe, les prestations de services de la Direction Générale comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent respectivement à :

■ Sofiparc S.A.S.	415.405 euros
■ Compagnie Plastic Omnium S.A.S.	1.667.866 euros

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

En complément de cette facturation, les Conseils d'Administration de Burelle S.A. du 19 décembre 2003 et de la Compagnie Plastic Omnium S.A. du 11 décembre 2003 ont approuvé la mise en place d'un plan de retraite complémentaire allouant à certains cadres du Groupe et aux Dirigeant Mandataires Sociaux, un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de ces charges portées par Burelle S.A. est refacturée à la Compagnie Plastic Omnium S.A. et à Sofiparc S.A.S. dans la même proportion que celle arrêtée pour les prestations de services de Direction Générale. Ce complément de retraite est plafonné à huit fois le PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale).

Au titre de l'année 2015, les montants suivants ont été facturés aux filiales du Groupe au titre du plan de retraite complémentaire :

- Sofiparc S.A.S. 44.408 euros
- Compagnie Plastic Omnium S.A.S. 185.580 euros

Personnes intéressées : Mme Eliane Lemarié et MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 6 avril 2016

Mazars  
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedouit et Associés  
Stéphane Lipski

Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

---

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2016 - 14<sup>e</sup> RÉOLUTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 26 avril 2016

MAZARS  
Jean-Luc Barlet

Cailliau Dedout et Associés  
Stéphane Lipski

Commissaires aux Comptes  
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS****de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et vous proposons d'affecter le résultat net de Burelle SA pour l'exercice 2015 qui s'élève à 25 095 917,44 € comme suit :

Le bénéfice distribuable de 76 568 010,90 euros se décompose comme suit :

■ report à nouveau disponible à fin 2015 : 51 472 093,46 €	
■ résultat disponible : 25 095 917,44 €	
<b>= bénéfice distribuable :</b>	<b>76 568 010,90 €</b>

Sur ce bénéfice, nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 17 606 492,50 euros, soit pour chacune des actions qui composent le capital social, un dividende de 9,50 euros par action, en hausse de 18,75 % par rapport au dividende 2014 de 8,00 euros. La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Si vous approuvez cette proposition, les sommes nécessaires à cette distribution seront prélevées sur le bénéfice distribuable dont nous vous proposons d'affecter le solde, soit 58 961 518,40 euros, en report à nouveau.

Les dividendes non versés en raison des actions propres détenues par Burelle SA au moment de leur mise en paiement seront affectés en report à nouveau.

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, dividendes non versés sur actions propres déduits, ont été les suivants :

	2014	2013	2012
Nombre d'actions ayant droit au dividende	1 756 415	1 757 101	1 755 828
Dividende distribué	8,00 €	7,00 €	4,40 €

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation les conventions visées au Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions Réglementées et conclues et poursuivies au cours de l'exercice 2015.

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous ont été communiqués.

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée à votre Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015, de procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés et des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprises,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

dans les conditions suivantes :

- le prix maximum auquel les actions seront acquises est de 1 500 euros par action,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées, correspond légalement à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée, soit 185 331 actions,
- les rachats d'actions seront effectués par tous moyens, sur le marché boursier, de gré à gré ou par achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs.

Au 31 décembre 2015, Burelle SA détient 96 269 actions propres soit 5,19 % du capital social. Sur ces actions propres, 93 515 actions (5,0 % du capital) sont affectées aux opérations de croissance externe et 2 754 actions figurent dans le contrat de liquidité.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation à votre Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

---

Dans les trois résolutions suivantes, nous vous proposons, conformément à la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise Afep-MEDEF, d'émettre votre avis sur les éléments de rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2015 à MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Dans les neuvième, dixième et onzième résolutions, nous vous proposons de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats d'Administrateur de Mme Félicie Burelle, M. Paul Henry Lemarié, et M. Pierre Burelle qui appartiennent au groupe familial.

Les mandats de M. Dominique Léger et M. Philippe Sala étant également arrivés à échéance, nous vous demandons d'autoriser leur renouvellement pour une nouvelle période de trois ans.

### **de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Dans la partie de l'Assemblée qui relève de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il vous est proposé, dans la quatorzième résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes, à l'effet de réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux

époques qu'il décidera, par annulation totale ou partielle des actions acquises ou qui viendraient à être acquises dans le cadre de l'autorisation donnée à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois,

L'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014 a donné une autorisation identique au Conseil pour une durée de 26 mois. Le Conseil n'a pas utilisé cette délégation depuis cette date.

L'autorisation donnée par l'Assemblée du 3 juin 2014 expirant le 2 août 2016, il vous est proposé de la renouveler pour une durée identique de 26 mois à compter de la date de cette Assemblée.

La quinzième et dernière résolution traite des pouvoirs à conférer pour faire tous dépôts et formalités requis par la loi consécutivement à la tenue de cette Assemblée Générale Mixte.

En complément de ces informations, vous trouverez en fin du présent rapport annuel, le tableau des résultats des cinq derniers exercices, lequel fait partie intégrante de ce rapport.

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 JUIN 2016

### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du Rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et desquels il résulte un bénéfice net de 25 095 917,44 euros.

#### Deuxième résolution : Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net de l'exercice s'élève à 25 095 917,44 euros et que le report à nouveau est de 51 472 093,46 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 76 568 010,90 euros telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

• Dividendes sur 1 853 315 actions existantes au 31 décembre 2015	17 606 492,50 euros
• Report à nouveau	58 961 518,40 euros
<b>Total</b>	<b>76 568 010,90 euros</b>

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende pour l'exercice 2015 à 9,50 euros par action. L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera détaché le **7 juin 2016** et mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le **9 juin 2016**.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Burelle SA au moment de la mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties en euros	Dividende* en euros
2012	1 755 828 actions entièrement libérées	7 725 643	4,40
2013	1 757 101 actions entièrement libérées	12 299 707	7,00
2014	1 756 415 actions entièrement libérées	14 051 320	8,00

\* Montant intégralement éligible à l'abattement de 40% en 2012, 2013 et 2014 prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

#### Troisième résolution : Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L 225-38 du Code de commerce, prend acte de l'absence de conventions nouvelles et des informations mentionnées dans ce rapport concernant la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

#### Quatrième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont résumées dans ces rapports et desquels il résulte un résultat net consolidé part du Groupe bénéficiaire de 150 millions d'euros.

## **Cinquième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours ou la liquidité de l'action Burelle SA par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI admise par l'AMF ; ou
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- de les attribuer ou de les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprise ; ou
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital social au jour de la présente décision,
- le nombre total maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, soit 1 853 315 actions représentant un nombre total maximum de 185 331 actions ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 1 500 euros par action.

Au 31 décembre 2015, Burelle SA détenait 96 269 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir 185 331 actions s'élève à 277 996 500 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment sauf en période d'offre publique visant la Société.

A moins qu'elle le constate elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 277 996 500 euros mentionné ci-dessus.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015 dans sa cinquième résolution pour sa partie non utilisée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

## **Sixième résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Jean Burelle**

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à M. Jean Burelle, Président-Directeur Général, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

## **Septième résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Laurent Burelle**

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 JUIN 2016

'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

### **Huitième résolution :** **Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Paul Henry Lemarié**

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

### **Neuvième résolution :** **Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Paul Henry Lemarié)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul Henry Lemarié.

Le mandat de Monsieur Paul Henry Lemarié prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

### **Dixième résolution :** **Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Mme Félicie Burelle)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Madame Félicie Burelle.

Le mandat de Madame Félicie Burelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

### **Onzième résolution :** **Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Pierre Burelle)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Burelle.

Le mandat de Monsieur Pierre Burelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

### **Douzième résolution :** **Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Dominique Léger)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique Léger.

Le mandat de Monsieur Dominique Léger prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

### **Treizième résolution :** **Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Philippe Sala)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Sala.

Le mandat de Monsieur Philippe Sala prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

---

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### **Quatorzième résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration – Autorisation pour réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions, autorise le Conseil d'Administration, en application de l'article L 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire, par la Société elle-même, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

- fixer à 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, la délégation de même nature, pour la fraction non utilisée, donnée précédemment par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014 ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital en vertu de la présente autorisation, en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

### **Quinzième résolution : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité prescrites par la loi.

## **Burelle SA**

### **Relations actionnaires**

1, allée Pierre Burelle – 92593 Levallois cedex

Tél. : +33 (0) 1 40 87 65 00

Fax : +33 (0) 1 47 39 96 80

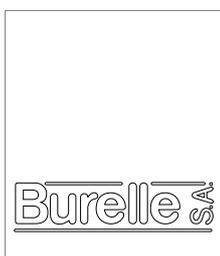
[investor.relations@burelle.com](mailto:investor.relations@burelle.com)

<http://www.burelle.com>

### **Direction Générale de Burelle SA**

1, rue François 1<sup>er</sup> – 75008 Paris

Site internet : [www.burelle.com](http://www.burelle.com)



### **Siège social**

19, boulevard Jules Carteret – 69007 Lyon

Société Anonyme au Capital de 27 799 725 euros

RCS : Lyon 785 386 319

APE : 741J